ENFANCE ET PARENTALITÉ

FAVERNEY

MICRO-CRÈCHE «Le MANÈGE ENFANTIN»

ADMR pour tous, toute la vie, partout

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Haute-Saône

Terres de Saône Communauté de Communes

La Communauté de Communes de TERRES DE SAÔNE propose, gérée par l'ADMR

Une micro-crèche à FAVERNEY

Dans une ambiance conviviale et familiale, la micro-crèche accueille 10 enfants dans un environnement sécurisant et bienveillant.

Notre équipe éducative met tout en œuvre afin de respecter au mieux les besoins et le rythme propre de chaque enfant.

Où ? 2 rue Pasteur 70160 FAVERNEY

Une équipe de professionnel(le)s :

- 5 personnes
  - Une référente technique (Educateur de Jeunes Enfants)
  - Trois employés d'animation (CAP Petite enfance)
  - Un agent d'entretien
- 1 responsable du service enfance ADMR

Pour qui ?

Pour les enfants agés de 10 semaines à 3 ans révolus ou jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi

De 7h30 à 18h30

La micro-crèche est fermée les 3 premières semaines d'août, la semaine entre Noël et nouvel an et la 2ème semaine des vacances de printemps.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

• Accueillir les jeunes enfants dans des conditions favorisant leur développement, leur socialisation et leur épanouissement.
• Répondre aux besoins des parents afin qu'ils puissent concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
• Soutenir les familles autour des questions éducatives.

A QUEL PRIX ?

Les parents sont tenus au paiement d'une participation globale, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la CNAF selon la circulaire CAF N°2019-005. En contrepartie, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

Le taux horaire est calculé en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge.

Le taux d'effort appliqué par la CNAF pour le calcul du taux horaire :

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif, en multi accueil collectif et familial et en micro-crèche (pour les nouveaux contrats à compter du 1er septembre 2019)

Nombre d'enfants	du 1er janvier 2019 au 31 août 2019	du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

La participation horaire de la famille se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Ressource annuelle N-2} \times \text{\% horaire}}{12}$$

L'ADMR à l'écoute des parents !

L'ADMR gère plusieurs structures petite enfance, telle que la micro-crèche de FAVERNEY. Depuis leur création, chaque collectivité a renouvelé sa confiance à l'ADMR. Les enfants sont accompagnés au sein de nos structures d'accueil collectif, par des professionnels recrutés pour leurs compétences et leurs qualités relationnelles.Tous nos professionnels s'appuient sur des outils pédagogiques propres au réseau ADMR et adaptés à chaque âge.

Contacter l'association :

La Fédération ADMR
30 rue Marcel Rozard
70000 FROTEY LES VESOUL
Tél : 03 84 97 15 50
info.fede70@admr.org

ENFANCE ET PARENTALITÉ

ADMR

pour tous, toute la vie, partout

Micro-crèche
Le Manège Enfantin

2 rue Pasteur

70160 FAVERNEY

Tél : 03 84 78 60 57

Courriel : microcrechefaverney@fede70.admr.org

Suivez-nous sur : www.fede70.admr.org

Le fonctionnement de ce service est soutenu financièrement par

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Haute-Saône

Terres de Saône Communauté de Communes